

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
À JEAN DINIS, 4^{ÈME} ADOJOINT AU MAIRE**

N° A24-081

5.4

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;
VU la délibération n°DEL24-108 du 28 novembre 2024 portant élection des adjoints ;
CONSIDÉRANT que Monsieur Jean DINIS a été élu 4^{ème} adjoint ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Jean DINIS, 4^{ème} adjoint, est délégué à l'urbanisme et au droit des sols.

Article 2 - Une délégation de signature lui est conférée pour accomplir les actes d'autorisation d'occupation du sol, et notamment les :

- permis de construire,
- permis d'aménager,
- déclaration préalable,
- certificat d'urbanisme de simple information,
- autorisations de poses d'enseignes et de pré enseignes,
- autorisations de travaux pour création d'aménagement d'ERP.

Article 3 - En l'absence du Maire, et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, il sera également délégué pour délivrer tous certificats, toutes pièces et tous actes administratifs.

Article 4 - Le Directeur Général des Services de la ville de Tournefeuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°A20-023 du 6 juillet 2020.

Article 6 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune.
Copie en sera adressée à l'intéressé, et au Préfet de la Haute-Garonne.

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241128-A24-081-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024
--

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 28 novembre 2024

Notifié à l'intéressé Date : 28/11/2024 Signature : 

Le Maire,

Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241128-A24-081-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024
--